Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_010-DE

République Française

---

**Département des Yvelines**

---

**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines**

**N°2022-D10**

**OBJET :**
Rapport 2019 de la Délégation de Service Public du Centre Equestre

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 09 mars à 17h45

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**
Mesdames Anne CAPIAUX –Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ;
Messieurs José CACHIN – Ali RABEH

**Etaient absents excusés** :
Madame Colette GERGEN
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD – Othman NASROU

**Ont donné pouvoir** :
Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

**VU** la convention de délégation de service public passée le 28 juillet 2017 entre le Syndicat Mixte et la société DALIA SAS pour la gestion du centre équestre de l'île de loisirs, pour une durée de 8 années ;

**CONSIDERANT** l'obligation qui est faite dans le cadre de cette délégation de service publique, à la société DALIA SAS de transmettre au délégant son rapport annuel d'activité ;

**CONSIDERANT** que le rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du Centre Equestre a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 09 Mars 2022 ;

**Considérant** ledit rapport d'activité présenté par le Président au Comité Syndical ;

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5

**LE COMITE SYNDICAL,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du Centre Equestre de l'île de loisirs.

Fait à Trappes, le 09 mars 2022

Le Président du Syndicat Mixte
**José CACHIN**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_010-DE

République Française
---
**Département des Yvelines**
---
**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines**

COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2022

Rapport d'activité 2020 Délégation de Service Public du Centre Équestre

Un contrat de concession ayant pour objet la délégation de service public du centre équestre a été signé par le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines et la société DALIA SAS le 28 Juillet 2017, pour une durée de 8 ans.
L'activité a été transférée le 28 Août 2017.

Le délégant assure les investissements immobiliers (à l'exception de ceux prévus par le contrat, à la charge du délégataire) et premier équipement mobilier, selon une liste des biens de retour établie. Le délégataire assure à ses frais et risques l'entretien et le renouvellement des équipements mis à disposition à l'exception des investissements.

Le délégataire assure les charges d'exploitation du service public délégué et il se rémunère sur l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues de l'exploitation.
En contrepartie, le délégataire verse une redevance annuelle qui se décompose en trois parties :

- Une part fixe pour occupation du domaine public et mise à disposition des infrastructures qui s'élève à 40 000 € HT (valeur 2017). Il est prévu au contrat une revalorisation annuelle selon l'indice des prix à la construction.
- Une part fixe correspondant au produit de la vente des cartes d'accès aux usagers du centre équestre, qui s'élève à 15 000 € net de taxe pour 600 cartes annuelles (valeur 2017). Cette redevance complémentaire fait également l'objet d'une revalorisation.
- Une part variable qui correspond au pourcentage du chiffre d'affaires HT réalisé selon le tableau ci-dessous :

| Chiffre d'affaires HT | % du CA versé au déléguant |
|---|---|
| Inférieur à 600 000 € | 0.1% |
| Entre 600 000 et 800 000 € | 0.2 % |
| Entre 800 000 et 1.200 000 M € | 0.3 % |
| Entre 1 200 000 et 1 500 000 € | 0.5 % |
| Supérieur à 1 500 000 € | 1.0 % |

Pour le calcul de la part variable, le délégataire a l'obligation de fournir au Syndicat, au plus tard le 30 mars de l'année N+1, les éléments de calcul de l'année N
Les deux parts fixes doivent être réglées trimestriellement au 1er des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année, à hauteur de 25 % pour chaque paiement.
Concernant la part variable, le délégataire devra s'acquitter d'un acompte de 90 % de la redevance estimée, au plus tard le 1er mai de l'année n+1.

La mission principale confiée au délégataire concerne la gestion du service public équestre, consistant principalement en :

- L'instruction de tous publics à la pratique des sports équestres, de l'initiation à la compétition, avec un accueil prioritaire des groupes hébergés sur l'île de loisirs.
- L'accueil des structures et publics en situation de handicap.
- La proposition d'activités de tourisme équestre.
- L'animation du centre équestre, notamment au travers de l'organisation de compétitions.



Île de Loisirs de St-Quentin en Yvelines
Rond-Point Éric Tabarly – 78190 Trappes en Yvelines

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_010-DE

Le rapport annuel remis par DALIA SAS, présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations réalisées afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public

Sur la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020, le délégataire a réalisé un chiffre d'affaires de 644 574 €.

La redevance versée au délégant au titre de 2020 s'est élevée à :

- 36 507 € HT pour la partie fixe au titre des biens mis à disposition, compte tenu d'une réduction de 6 000 € HT pour tenir compte des impacts du COVID-19 (délibération n° 2020-44 du 14/11/2020)
- 15 940 € nets de taxe pour la part fixe liée aux droits d'accès
- 689,15 € HT pour la part variable au titre du chiffre d'affaires réalisé en 2020 (0,1% sur 600 000 € et 0,2% sur 44 574 €)

**Concernant les données qualitatives**,

SQY Equitation dispose de 7 personnes sur site :
4 pour l'enseignement, y compris la responsable pédagogique
2 palefreniers / soigneurs
1 hôtesse d'accueil / secrétaire

La cavalerie du Centre équestre se compose au 31 Décembre 2020 de :
17 chevaux (+ 3 / 2019)
13 doubles poneys (Idem 2019)
14 shetlands et poney B (Idem 2019)
SQY Equitation accueille également 49 chevaux de propriétaires (12 en 2017 lors de la reprise d'activité et 42 en 2019)

L'Accueil est ouvert tous les jours de 10h00 à 12h et de 14h à 18h,
Le Club de 8h à 23h en semaine et de 8h à 20h le WE

Il est proposé par le délégataire 4 formules de pratique :
1 /Abonnements annuels, pour 1 heure de pratique hebdomadaire
2 /Animations et perfectionnements, pour se perfectionner, préparer et passer les parties théoriques et pratiques des examens fédéraux, participer aux compétitions et animations thématiques. (Tous les dimanches après-midi et jours fériés)
3 /Stages, pour une progression continue, se concluant généralement par le passage d'examens fédéraux.
4 /Monte à l'heure, pour les cavaliers ne pouvant s'engager sur un horaire fixe, et / ou souhaitant bénéficier de cours particuliers.

1 / Les abonnements annuels :
Dans ce cadre, les cavaliers (à partir de 4 ans) ont pratiqué 3499 fois en 2020 (3523 fois durant l'année 2019).

2 et 3/ Animations, perfectionnements et stages :
Ces formules ont été choisies à 1173 reprises en 2020 (à 804 reprises en 2019)

4 / Monte à l'heure :
980 heures ont été dispensées pour ce type de pratique en 2020 (1467 en 2019)
179 diplômes ont été délivrés en 2020 aux cavaliers de SQY Equitation (88 en 2019)

Par ailleurs, des groupes issus de 10 communes ont été accueillis, soit 643 personnes (contre 25 communes et 616 personnes en 2019)

L'île de loisirs a également proposé l'activité équestre aux groupes séjournant au Relais des Canardières (Technocentre, CESL…)

Enfin, des concours ont été organisés sur 14 journées au sein de l'île de loisirs (+ de 2 fois moins qu'en 2019 avec 32 journées, et ce du fait de la pandémie). Pour la 2ème année, s'est tenue en Octobre, au Centre équestre de l'île de loisirs, une compétition internationale de concours complet (de niveau 3 étoiles en 2020).

Concernant les investissements 2020, ont été réalisés par le délégataire :

- 2 barns (1 de 6 places et 1 de 8)
- 50 m2 de paddocks extérieurs avec des lisses en bois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_010-DE

- L'installation d'une sonorisation sur la grande carrière
- L'installation d'un éclairage sur la nouvelle carrière dite des Canardières
- L'installation d'une douche pour les chevaux
- La rénovation de la salle au-dessus du Club House.
- La mise en place de portails
- Un chemin en grave pour l'accès aux carrières dans le cadre des compétitions
- La mise en place de boxes sur dalle et de paddocks en sable.

Le rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du Centre équestre a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 09 Mars 2022.